

14 JUIN 2019

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation lance la première édition du concours i-PhD avec Bpifrance et le programme d'investissements d'avenir, pour soutenir la création de startups Deeptech par les jeunes Docteurs



Paris, le 14 juin 2019 - Le gouvernement français s'est donné pour priorité de faire de la France une « *Deeptech Nation* ». Bras armé de l'action publique dans le financement de l'innovation, Bpifrance s'est naturellement mobilisé autour d'un plan Deeptech de grande envergure, qui a pour ambition de doubler dans les 5 ans le nombre de startups issues de la recherche académique, de renforcer très significativement l'accompagnement aux porteurs de projets Deeptech, et de mobiliser les instruments de financement et d'investissement requis, notamment au sein du programme d'investissements d'avenir (PIA), pour asseoir leur développement et en faire des PME d'hyper croissance, et de futurs fleurons du tissu industriel français.

Dans ce contexte, la capacité à susciter de nouvelles vocations entrepreneuriales au sein de la recherche académique est un facteur clé de succès.

Chaque année, environ 15 000 diplômés de doctorats sont délivrés en France et les jeunes docteurs constituent un véritable vivier pour les startups « Deeptech ». Après plus de trois années de travaux de recherche, environ un tiers des jeunes Docteurs arrêtent la recherche¹, seulement 40% continuent dans la recherche publique. Certains travaux de recherche des jeunes Docteurs sont pourtant prêts pour un transfert de technologie avec un potentiel d'innovation indéniable².

Ainsi l'aventure entrepreneuriale s'invite naturellement à l'Université.

Dans la continuité du concours Docteurs Entrepreneurs soutenu par le PIA, développé par AEF info et le Réseau national des Collèges doctoraux depuis 2014, le concours i-PhD est un levier pour favoriser la création de startups « Deeptech » chez les jeunes Docteurs en lien avec leur écosystème de valorisation (SATT, filiales ou structures des organismes de recherche). Ce concours va également fédérer au niveau national des initiatives antérieures, telles que les programmes Jeunes Docteurs de SATT ou le concours « Chercheurs-Entrepreneurs Challenges ».

Ce nouveau dispositif a donc comme principaux objectifs :

- **Attirer un nombre croissant de jeunes docteurs** vers la création de startups créées à partir d'un projet innovant à haut potentiel de valorisation, en lien avec leurs travaux de thèse,
- **Renforcer les dispositifs de maturation et de financement dédiés aux startups Deeptech**, connecter les projets aux partenaires de valorisation (SATT, filiales des Organismes de Recherche, ...), associer les startups aux nouveaux outils de financement développés par Bpifrance dans le cadre de son plan Deeptech, lancé début 2019
- **Intégrer** les jeunes Docteurs lauréats au sein d'un **programme d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat** sur un cycle d'une année baptisé « **accompagnement i-PhD** »

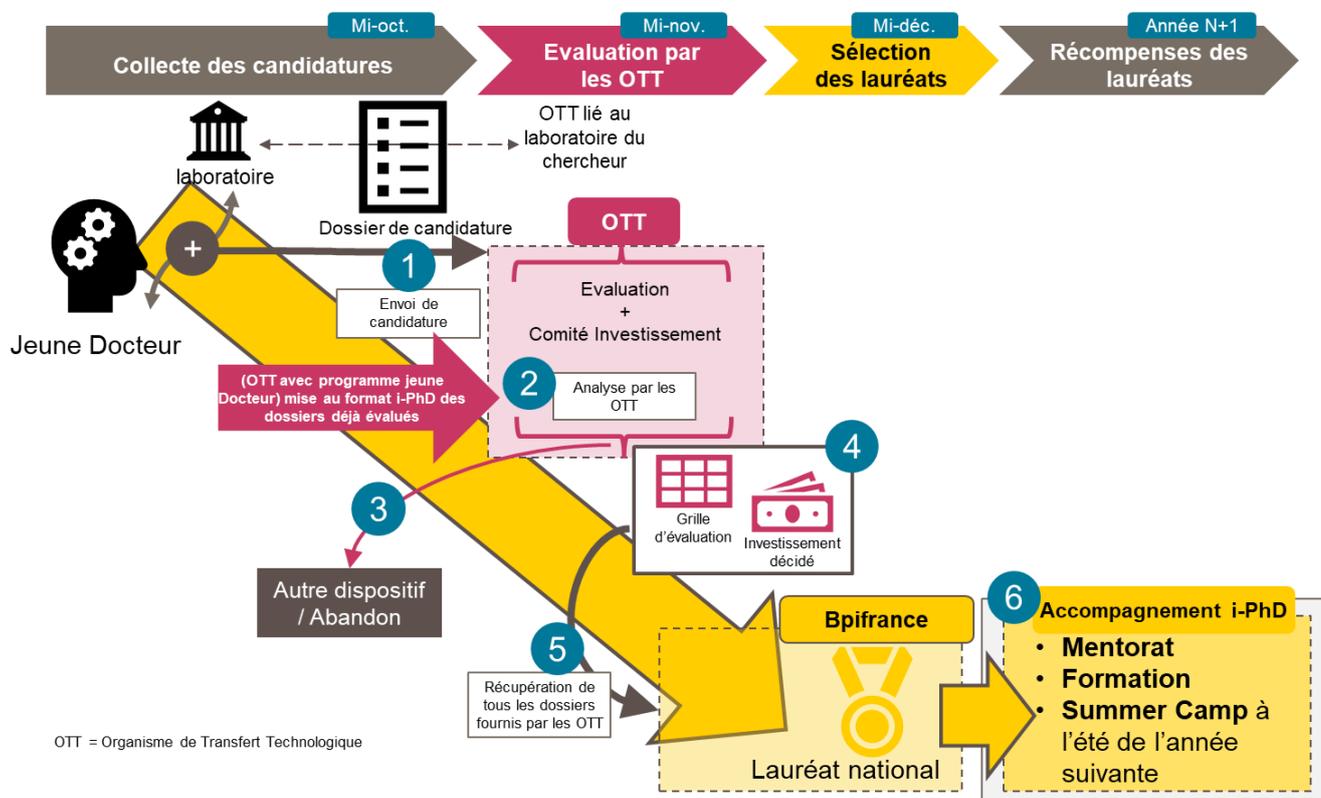
1 Source « L'état de l'Emploi scientifique en France » MESRI, rapport 2018

2 Environ 16% des CIFRE donnent lieu à des Brevets selon la dernière étude du MESRI

- **Renforcer la visibilité de ces jeunes scientifiques** auprès de leur écosystème et de leurs établissements d'origine pour développer la culture de l'entrepreneuriat au sein même de leurs laboratoires.

Pascale Ribon, Directrice Deeptech de Bpifrance, précise : « *Au cœur des campus, ce nouveau dispositif du plan Deeptech va soutenir l'émergence de startups issues de l'excellence technologique des laboratoires de recherche. Associant les acteurs de la recherche, de la valorisation, du financement comme de l'accompagnement, le concours i-PhD va permettre à la nouvelle génération de chercheurs de se lancer plus facilement dans l'aventure entrepreneuriale.* »

Le dépôt des dossiers de candidature sera ouvert début juillet 2019 sur l'extranet de Bpifrance. Chaque dossier sera évalué par un professionnel du transfert technologique et pourra donner lieu à un financement de la maturation du projet. Les lauréats du concours i-PhD de la promotion 2019 bénéficieront d'un accompagnement individuel, pour leur permettre de rapidement s'intégrer dans leur nouvel écosystème entrepreneurial Deeptech.



À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire.

Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,



- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir



À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Cécile Corradin
- Bpifrance : Christophe Menger – christophe.menger@bpifrance.fr - 01 41 79 95 12
- Secrétariat général pour l'investissement : Alexis Plé / Naomi Peres - presse.sgpi@pm.gouv.fr